## DEPARTEMENT DU RHONE

# **COMMUNE D'AMPUIS**



## PLAN LOCAL D'URBANISME



## **ANNEXE 2: EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE**

## Zonage et Plan de réseau

Création le :	13 Février 2002		
Arrêtée le :	21 Février 2005		
Approuvée le :	30 Novembre 2005		
Exécutoire le :	15 Décembre 2005		
Modification n°1 approuvée le :	18 Mai 2009		
Révision n°1 prescrite le :	16 Décembre 2009		
Arrêtée le :	30 Mai 2011		
Approuvée le :	28 Février 2012		
Révision n°2 prescrite le :	20 Mai 2014		
Arrêtée le :	15 Juin 2017		
Approuvée le :	21 Décembre 2017		

#### Introduction

#### Rappel: L'autorité organisatrice

La commune d'Ampuis possède ses installations propres qui assurent l'alimentation de la vallée et d'une grande partie du plateau.

La gestion de l'eau potable fait l'objet d'une délégation de service public par contrat d'affermage au profit de la Société CHOLTON.

Seules les parties les plus hautes de la commune (hameaux du Rosier, de Mornas, du Girard et du Recru) sont desservies par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et basse Vallée du Gier, soit environ 40 abonnements. La gestion du réseau y est déléguée à la SDEI (Société des Eaux Intercommunales).

Le service de l'eau sur la commune comprend :

- La production sur le champ de captage de la Taille, le traitement et la distribution publique d'eau potable aux abonnés de la commune d'Ampuis. Un périmètre de protection est en cour d'élaboration
- La production et la distribution d'eau d'irrigation aux abonnés du service d'irrigation d'Ampuis à partir du réseau du SIEMOLY. Il n'existe pas de réseau d'irrigation spécifique. Il est connecté sur le réseau d'eau potable
- La production pour ventes en gros aux communes voisines de Condrieu, St-Cyr-sur-le-Rhône et Tupin-et-Semons.

### 1 - Le réseau et les infrastructures

Les infrastructures communales comprennent notamment :

- 1 station de production et de traitement : La Traille (2 puits)
- 2 stations de pompage qui refoulent l'eau : « Le Champin » et « La Roche ».

- 5 réservoirs : Réservoir de Verenay (400 m³),

Réservoirs de Rozier (2 cuves de 400 m³), Réservoir de Champin (1 cuve de 100 m³), Réservoir de Bessac (1 cuve 200 m³).

- 1 surpresseur : Lieu-dit Cote Ferrée.

Au total, la commune compte **34,387 km de canalisations** (non compris les branchements) dont 5,137 km en PVC, 60 ml en PEHD et 29,190 km en FONTE.

**Depuis les captages communaux** à la station de la Traille (2 puits), l'eau est refoulée dans un réservoir général de 800 m³ (Rozier) établi au Nord du bourg (cote trop plein 212,50 m).

Ce réservoir bas service assure la desserte du bourg par l'intermédiaire d'un réseau très fortement structuré autour de deux conduites principales placées sous la RD 386 ( $\varnothing$  250 mm) et en bordure du Rhône ( $\varnothing$  250 à  $\varnothing$  300 mm).

**Une troisième conduite** de Ø 250 mm également placée sous la RD 386 mais au Nord-Est du réservoir permet l'alimentation du hameau de Verenay qui est équipé d'un réservoir d'extrémité - (Réservoir de La Viallière capacité 400 m³ - cote trop plein 200,70).

L'eau du réservoir bas service de Rozier est en partie refoulée sur le plateau par l'intermédiaire de la station relais de la Roche et d'une colonne de 300 mm.

Aux environs du Hameau de Champin, un petit réservoir de 100 m³ (Réservoir de Champin - cote trop plein 320) et une station relais permettent la reprise de l'eau en direction des hameaux de Champin, Ritolas, La Brosse, ensuite jusqu'à Tartaras via une canalisation de Ø 250 et Boucharey (Ø 200). Au-delà, la conduite alimente le réservoir d'extrémité de Croix Bessac (capacité : 200 m³-cote trop plein 415).

La conduite qui dessert ces hameaux est connectée au réseau du syndicat des Monts du Lyonnais sur le territoire de la commune voisine de Tupin-et-Semons.

Ce réseau haut-service qui assure l'irrigation de la partie haute, pose des problèmes de surdimensionnement en période hivernale.

En 2009, le rendement du réseau est de 74,6% soit 10,6 m3/jour/km de pertes linéaires.

En 2016, la situation s'est nettement améliorée avec 81,1% de rendement et 7,42 m3/jour/km de perte.

La mairie a réalisé à cet effet au cours de l'année 2015 des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable dans le hameau de Vérenay :

- Rue de Montmain : renouvellement et déplacement de 46ml de fonte de DN200mm,
- RD386, entre le chemin des Marronniers et la rue de Montlys : dépose de 222ml de fonte de DN80mm et de 133ml de fonte DN150, et remplacement par 225ml de fonte de DN125mm.

En outre, au 31 décembre 2015, il reste 3 branchements en plomb à renouveler. Deux le seront lors des travaux communaux de l'impasse de la Place de l'Eglise, et le troisième branchement en plomb était programmé en 2016.

Le bourg d'Ampuis et tous les hameaux desservis par le réseau communal sont bien alimentés en eau potable et assurent généralement une bonne protection incendie.

Les hameaux du Recru, du Girard, de Mornas et de Rosier sont situés à l'extrémité d'antennes reliées au réservoir de Croix-Régis, installé sur la commune des Haies (Syndicat des Monts du Lyonnais) :

- Le Lacat est alimenté par une conduite de Ø 100 en provenance de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, qui se prolonge en Ø 80 jusqu'au Rozier.
- Mornas est alimenté par une conduite de Ø 80, depuis Saint-Cyr-sur-le-Rhône.
- Une dernière antenne de Ø 100 dessert depuis la Commune des Haies, Le Recru, le Girard et Vallin.

#### 2 - Les ressources et la consommation

L'eau provient de 2 puits de la station de La Traille. Les captages communaux implantés dans la nappe phréatique du Rhône au Nord-Est du bourg permettent de subvenir aux besoins des parties basses d'Ampuis, de Tupin-et-Semons, de Condrieu et de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Le débit de ces captages est suffisant (il a été calculé sur la base d'un réseau d'irrigation) et permet à la commune de fournir de l'eau en période d'étiage au syndicat des Monts du lyonnais.

Le site de la Traille fait l'objet d'une procédure de révision des périmètres de ses captages.

Evolution des volumes entre 1999 et 2002 (m³)								
	1999	2000	2001	2002				
Prélèvement sur nappe	533 356	501 120	479 920	474 008				
Importés	2 660	0	0	0				
Exportés	159 712	115 878	122 684	123 419				
Tupin-et-Semons	8 404	9 889	7 556	12 349				
Saint-Cyr	20 658	21 399	23 568	22 430				
Condrieu	130 650	84 590	91 560	88 640				
Distribués	536 016	501 120	479 920	474 008				
Consommés	394 210	343 482	343 458	328 783				
Rendement	74 %	69 %	72 %	70 %				

Source: Rapport annuel 2002, Entr. Cholton

Evolution des volumes entre 1999 et 2009 (m³)								
	2007	2008	2009					
Prélèvement sur nappe	475 580	460 656	519 988					
Importés	0	0	0					
Exportés	139 937	145 410	161 618					
Tupin-et-Semons	7 026	8 651	8 484					
Saint-Cyr	25 249	22 759	26 489					
Condrieu	104 662	113 980	126 645					
Distribués	475 580	460 656	519 988					
Consommés	338 548	323 489	387 789					
Rendement	71.2 %	70.2%	74.6 %					

Source : Rapport annuel 2009, Entr. Cholton

Evolution des volumes entre 2012 et 2015 (m³)								
	2014	2015						
Prélèvement sur nappe	500 688	472 755	420 186	493 642				
Importés	0	0	0	0				
Exportés	183 159	151 492	153 226	170 056				
Tupin-et-Semons	10 245	7 756	7 824	6 692				
Saint-Cyr	32 273	30 407	34 089	32 971				
Condrieu	140 641	113 329	111 313	130 393				
Distribués	500 688	472 755	420 186	493 642				
Consommés (hors vente en gros)	207 195	224 822	183 630	224 196				
Rendement	79.1%	80,9 %	81,6 %	81,1 %				

Source: Rapport annuel 2016, Entr. Cholton

La commune a une densité moyenne de 38 abonnés par Km de réseau ce qui correspond à un réseau de type semi rural

D'une manière tendancielle sur 17 ans, on note une diminution du prélèvement sur la nappe et une amélioration du rendement, supérieur au rendement obligatoire du Grenelle 2, même s'il reste médiocre suivant la classification retenue. Il devrait être inférieur à 1,2 m3/km/j pour être considéré comme excellent.

### Répartition des volumes facturés aux abonnés

	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Volume d'eau consommé par les abonnes domestiques (m3)	139 527	139 261	121 514	132 408	+ 8,9 %
abolilles dolllestiques (1115)					
Volume d'eau consommé par les	6 231	3 750	3 757	4 543	+ 20,9 %
abonnes municipaux (m3)					
Volume d'eau consommé par les	0	0	0	0	
abonnes industriels (m3)					
Volume d'eau consommé par les	61 437	81 811	58 559	87 245	+48,9 %
irrigants (m3)					
Total (m3)	207 195	224 822	183 630	224 196	+22,1 %

Source: Rapport annuel 2016, Entr. Cholton

Dans le détail, l'augmentation des volumes consommés a augmenté entre 2014 et 2015.

Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation de 48,9% lié à l'irrigation, mais aussi à l'arrosage des jardins.

Le volume consommé par les abonnés domestiques reste inférieur au niveau de 2012, malgré une augmentation du nombre d'abonnés. La consommation moyenne est de 227,20 m3 contre 239,6 m3 en 2012.

#### La qualité de l'eau potable

La qualité de l'eau est déterminée par le suivi de paramètres d'analyses définis par les articles R1321-15 et suivants du Code de la Santé Publique article L.19. Les prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon pour le compte de la D.D.A.S.S. Le Laboratoire Départemental de Chimie Agricole et d'œnologie de Mâcon analyse quant à lui les paramètres organoleptiques odeur et saveur.

Trois campagnes différentes sont effectuées par la D.D.A.S.S.

En ressource : Surveillance de l'eau brute dans les 2 puits de captage.

En production : Après traitement.

En distribution : Lavabo Mairie, cantine scolaire, cuisine maison de retraite R. François.

L'ensemble des résultats des analyses est envoyé en mairie d'Ampuis pour affichage.

Au cours de **l'année 2015**, l'eau distribuée a été en permanence conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre du Plan « vigipirate renforcé », le Gouvernement a demandé aux responsables de la distribution d'eau potable de mettre en œuvre des mesures particulières visant notamment la protection des installations.

L'augmentation du traitement au chlore peut avoir pour conséquence l'apparition d'un goût ou d'une odeur de chlore un peu plus marqué.

La commune d'Ampuis dispose d'une ressource en eau brute de très bonne qualité. Il conviendra donc d'être attentif à tous projets et travaux d'aménagement futurs (voirie, assainissement,...) à proximité de ses ressources et qui pourraient porter atteinte à leur qualité.

#### **Projets:**

La collectivité a entamé un programme de sectorisation du réseau d'eau potable et doit poursuivre pour améliorer le rendement de son réseau.

En outre, la station de la Traille fait l'objet d'une étude visant à déterminer les périmètres de protection des champs de captage.

Il faut noter que la voie de chemin de fer est à proximité et que le transport des matières dangereuses est incompatible avec une préservation maximale des ressources.

### 3 - La protection contre les risques d'incendie

#### Le cadre réglementaire

Les prescriptions relatives à la capacité des réseaux sont les suivantes :

#### 1- Protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation :

Ressources hydrauliques de 60 m³ à 90 m³/heure pendant 2 heures. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

#### 2 - Protection contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur :

Ressources hydrauliques de 240 m³/heure. Les hydrants de diamètre 100 mm ou 150 mm seront implantés tous les 100 mètres de façon alternée. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

## 3 - Protection contre l'incendie dans les installations classées et dans les établissements recevant des travailleurs :

Ressources hydrauliques de 60 m³/heure à 600 m³/heure pour les zones industrielles très importantes. Les hydrants de diamètre 100 mm ou 150 mm seront implantés tous les 100 mètres de façon alternée. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

#### Mode de Gestion du service

L'entretien et le bon fonctionnement des points d'eau publics à l'usage des sapeurs-pompiers relève de la compétence communale.

#### L'organisation du réseau

La protection incendie est assurée par des bornes connectées au réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire communal. Le diagnostic suivant a été établi en date du 24 Avril 2004.

## Etat des lieux de la protection incendie :

Au 31 décembre 2015, 59 poteaux d'incendie étaient implantés sur le périmètre d'affermage de la société Cholton:

- 59 poteaux d'incendie ont fait l'objet d'un contrôle du débit et de la pression,
- 14 poteaux d'incendie ont fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une opération d'entretien,
- 2 poteaux d'incendie ont été renouvelés (les nº4 et 42),
- 1 poteau d'incendie a été créé dans le chemin des Coutures, lors de la création du lotissement des Coutures. Il s'agit du P.I. n'58.

D'une manière générale, le parc de poteaux incendie communal est en bon état de fonctionnement et d'aspect, suffisamment structuré sur l'ensemble de la commune, et notamment dans les secteurs de renforcement urbain.

Des **insuffisances de débit** ont été relevées sur **12 poteaux** de la commune : N<sup>o</sup>2, 9bis, 17, 37, 40, 44, 1103, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482.

Ces secteurs ne correspondent pas à ceux proposés pour un renforcement de l'urbanisation.

Cependant, la commune devra veiller à y rétablir un débit normalisé; Les dysfonctionnements ponctuels repérés devant faire l'objet de travaux d'entretien dans le cadre des contrats avec les sociétés fermières (Société Cholton et la SDEI).

## Bilan des dispositions du Plan Local d'Urbanisme :

Rappelons que les orientations du PLU ne prévoient pas l'extension des zones urbanisées, et ce, au profit d'un **renforcement des secteurs déjà équipés.** 

Si les estimations de constructibilité suivantes permettent de déterminer les branchements nouveaux aux termes du PLU, il en ressort que les ressources propres d'Ampuis sont suffisantes pour couvrir les nouveaux besoins.

Cependant, la protection des champs de captage de la Traille doit être officialisée, afin d'assurer une ressource de qualité pour l'avenir.

Surtout, au-delà de la commune d'Ampuis et du PLU, les enjeux de préservation des ressources doivent nous amener à revoir la gestion et l'utilisation de l'eau potable, en favorisant notamment les filières de traitement et réutilisation des eaux pluviales à usage non domestique, l'infiltration à la parcelle et la limitation des zones imperméables.

Des solutions nouvelles qui touchent l'ensemble des activités humaines, comme l'industrie ou l'agriculture.

#### Les zones Urbaines sur le réseau collectif : Urbanisation de court à moyen terme

L'estimation de constructibilité permet d'établir un bilan du **potentiel constructible brut** sur la commune et une projection de la population qui permet de déterminer les branchements nouveaux :

Zones urbaines	Surfaces disponibles estimées	Logements	Population
	· (m²)		-
Sur le bourg			
Zone Ua	3478 m² sur 8 parcelles	9	22
20110 00	Projet communal: 690 m <sup>2</sup>	8 dont 4 sociaux	20
Zone Ub	3220 m² sur 6 parcelles	6 - 18	14-43
Zone Uc	19759 m² sur 16 secteurs	16 - 32	38 à 76
Sous-total	<b>27 147 m²</b> sur 47 parcelles	39 - 67	94 à 161
Zone AUb du centre	Suivant OAP: 1 600 m <sup>2</sup>	10 dont 3 sociaux	24
Zone AUb du Carcan	Suivant OAP: 15 009 m <sup>2</sup>	42 dont 14 sociaux	104
Sous-total	16 609 m²	52	128
Sur Verenay			
Zone Ub	4 887 m <sup>2</sup> sur 3 parcelles	3 à 12	7 - 29
Zone Uc	980 m² sur 1 parcelle	1	3
Zone AUb	Suivant OAP: 2 942 m <sup>2</sup>	10 dont 2 sociaux	25
Zone AUc	Suivant OAP: 6770 m² sur 2 parcelles	12	30
Sous-total	15 129 m²	26 à 35	65 - 87
TOTAL	60 760 m <sup>2</sup>	117 à 154	292 à 376

Les branchements nouveaux attendus à court ou moyen terme sont compris **entre 117 à 154 unités pour 292 à 376 habitants nouveaux.** 

### Les zones à Urbaniser (AU) : Urbanisation à long terme

Zones urbaines	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Logements	Population
	(m²)		
		T	T
Verenay			
Zone AU Le Marronnier	4 417 m <sup>2</sup>	13 dont 2	34
		sociaux	
Zone AU Lotissement	1 995 m²	4	10
des côtes rôties			
		1	Τ
TOTAL	6 412 m <sup>2</sup>	17	44

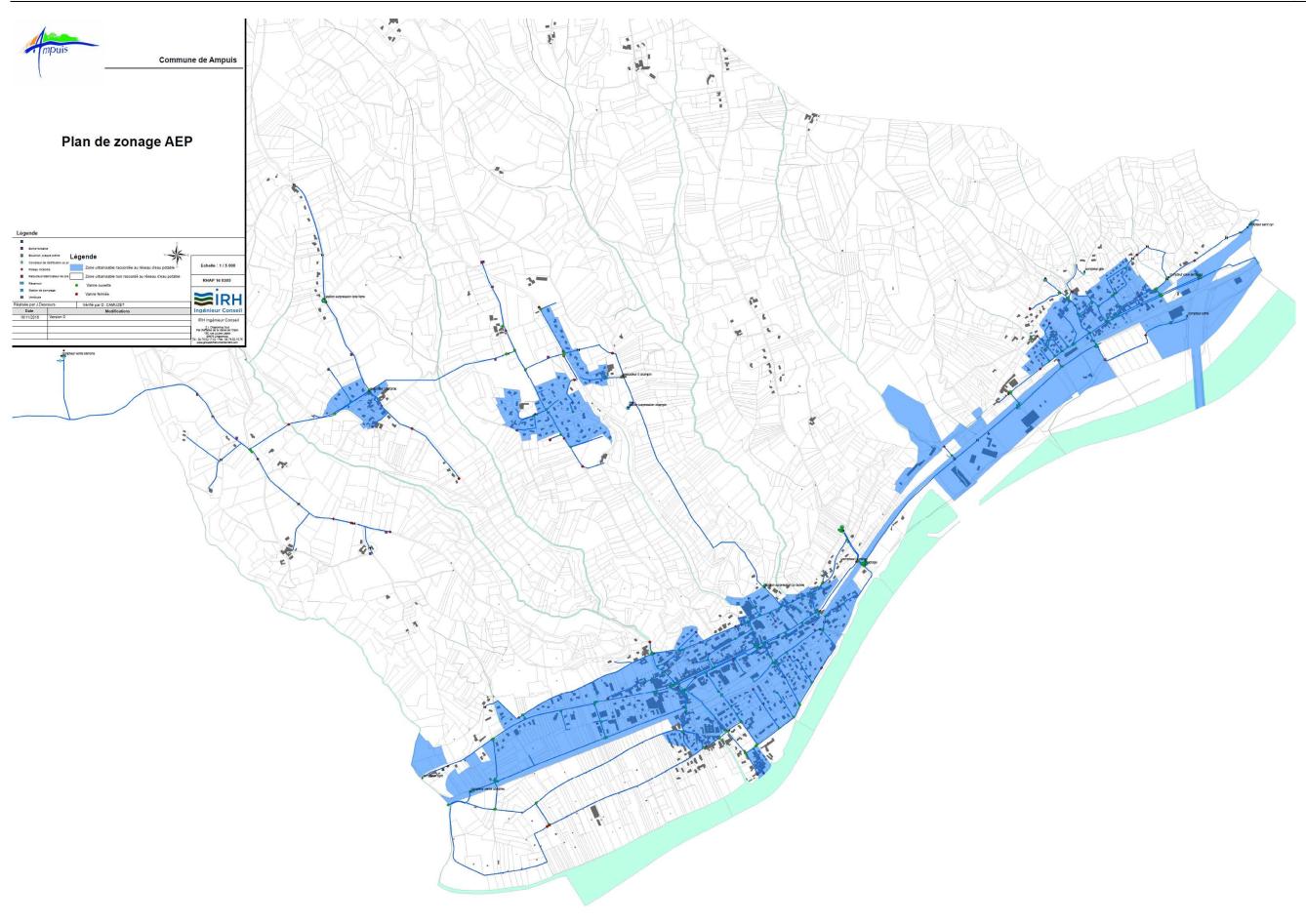
Les branchements nouveaux attendus à long terme sont estimés à 17 unités pour 44 habitants nouveaux.

## Les zones Urbaines en Assainissement Non Collectif : Urbanisation de court à long terme

Zones à Urbaniser	Surfaces disponibles estimées (m²)	Logements	Population
Sur Tartaras			
Zone Uc1	0	0	0
Sous-total	0	0	0
Sur Ritolas			
Zone Uc1	1875 m² sur 4 parcelles	2	6
Sous-total	1 875 m <sup>2</sup>	2	6

Le bilan du PLU laisse apparaître un potentiel de 136 à 173 branchements nouveaux à l'échéance de 10-12 ans, soit une consommation annuelle supplémentaire de 16 320 à 20 760 m3.

Cela représente **une augmentation de 12 à 15,6%** par rapport à la consommation domestique de 2015 et une part de 3,3 à 4,2% de la ressource.



					_ 0	_	
N°	DN bouche s	Localisation	DN canalisation	Débit	Pression Dynamique	Pression Statique	Commentaires
	(mm)	(adresses)		(m3/ h)	(bars)	(bars)	
1	1X100 2X70	Carrefour route de la Taquière, ZA d'Ampuis	250	60	6,0	6,4	
2	1X100 2X70	CHAMBEYRON RD386	100	49	1,0	6,1	Capôts HS, à numéroter
3	1X100 2X70	LA TAQUIERE RD386	150	60	5,8	6,3	
4	1X100 2X70	ZA Ampuis, à proximité de MINJARD emballages	250	60	6,2	6,5	Difficile à manœuvrer, vidange à changer (prévoir terrassement)
5	1X100 2X70	Route de la Taquière, entre la rue du Pont Royal et la route de Boucharey	250	60	5,8	6,1	
6	1X100 2X70	Carrefour route de la Taquière RD386	250	60	5,6	5,9	
7	1X100 2X70	PLACE DE L'EGLISE	300	60	5,7	6,0	vidange à changer (prévoir terrassement)
8	1X100 2X70	Carrefour boulevard des allées, avenue du Château	100	60	5,7	6	
9	1X100 2X70	Avenue de la Gare, devant l'école	300	60	5,8	6,1	
9b	1x70	3 avenue de la gare, devant l'école	?	34		6	
10	1X100 2X70	Carrefour boulevard des allées, rue du Jarre	80	60	4,9	5,9	
11	1X100 2X70	Boulevard des Allées, face à le rue du Recru	300	60	5,7	6,0	
12	1X100 2X70	Carrefour RD386, rue de la Félodière, à proximité de la Fresque	250	60	5,8	6	
13	1X100 2X70	Verenay la basse viallière	80	60	3,5	6,1	
14	1X100 2X70	Rue du Revoux	100	60	5,9	6,2	
15	1X100 2X70	RUE DU TRIEVES	125	60	5,6	6,1	
16	1X100 2X70	Rue du Grand Pré, à droite de l'entrée du château	250	60	6,3	6	
17	1X70	LE PORT	60	17		64	
18	1X100 2X70	Route de Boucharey, face à la rue du Pont Royal	80	60	1,1	5,7	
19	1X100 2X70	Carrefour rue de la Brocarde route de Boucharey	150	60	4,6	5,25	
20	1X100 2X70	RUE DE LA BROCARDE	150	60	4,8	5,4	

N°	DN bouche s	Localisation	DN canali sation	Débit	Pression Dynamique	Pression Statique	Commentaires
	(mm)	(adresses)		(m3/ h)	(bars)	(bars)	
21	1X100 2X70	RUE DE LA BROCARDE	150	60	5,7	5,2	
22	1X100 2X70	Route du Recru à proximité des services techniques	100	60	3,6	5	vidange à remplacer
23	1X100 2X70	Route de Rozier, à proximité du ruisseau de la Félodière	300	60	5,5	5,8	
24	1X100 2X70	ROUTE DE ROZIER	300	60	4,6	5,0	Bouche à clef décalées, à terrasser
25	1X100 2X70	9 RUE DES MARAICHERS	80	60	5,2	6,3	
26	1X100 2X70	LOTISSEMENT LE VAGNOT	80	92	3,6	6,5	
27	1X100 2X70	Carrefour rue du Garat, rue du Vagnot	250	60	6,0	6,5	
28	1X100 2X70	Carrefour rue du Port, rue du Vagnot	250	60	5,9	6,2	
29	1X100 2X70	RD386, à droite du portail des ETS BUFFIN	110	60	4,7	5,7	
30	1X100 2X70	à proximité de la Halte d'Ampuis	150	60	5,6	6,1	
31	1X100 2X70	Espace CNR	250	60	5,8	6,2	
32	1X100 2X70	face aux ETS FATTON, Verenay	80	60	5,3	6,0	
33	1X100 2X70	ROUTE DE MONTMAIN	200	60	5	5,4	
34	1X70	Chemin de la Viallière	60	60	3,3	5,3	
35	1X100 2X70	ROUTE DU LACAT	200	60	2,9	3,6	Vidange à changer mettre une vidange automatique PI à rehausser et joint de pied HS
36	1X100 2X70	carrefour route du Lacat, RD386	150	60	5,3	6,0	
37	1X100 2X70	Verenay, RD386	80	46		6	vanne à remplacer
38	1X100 2X70	A proximité de la DECHETTERIE	150	60	5,5	6,3	
39	1X100 2X70	Chemin de Montlys	150	60	3,8	5,6	Purger car eau trouble
40	1X100 2X70	RD386 au droit des ETS ONYX	80	32		6,0	
41	1X100 2X70	ROUTE DE MONTLYS	150	60	5	6,1	
42	1X100 2X70	LE CHAMPIN	250	60	5,5	7,2	
43	1X100 2X70	LOTISSEMENT LE RITOLAS	125	60	1,2	4,5	

N°	DN bouche s	Localisation	DN canali sation	Débit	Pression Dynamique	Pression Statique	Commentaires
	(mm)	(adresses)		(m3/h)	(bars)	(bars)	
44	1X100 2X70	LA BROSSE	80	32		4,6	Poteau remplacé le 27/11/15.
45	1X100 2X70	Lieu dit Le Giraud	100	60	2,9	5	
46	1X100 2X70	Cote Férée	100	60	1,7	3,9	
47	1X100 2X70	Tartaras	100	60	2,1	4	
48	1X100 2X70	LAYS BOUCHAREY	100	60	3,4	5,2	
49	1X100 2X70	MAISON GALLET BOUCHAREY	100	60	1,6	5,6	
50	1X100 2X70	LOTISSEMENT DES COTES ROTIES	150	60	5,23	6,1	
51	1X100 2X70	rue du Centre	150	60	5,7	6	
52	1X100 2X70	Lotissement du Grand Pré	100	60	5,4	6,3	
53	1X100 2X70	à proximité d'EDF GDF	250	60	5,8	6,2	
54	1X100 2X70	Rue du Pont Royal	125	60	5,3	5,9	
55	1X100 2X70	rue Jean Julien Chapeland	125	60	5,6	6	
56	1X100 2X70	rue du Revoux	100	60	5,7	6	
57	1X100 2X70	13, rue du Revoux	100	60	5,5	6,3	
58	1X100 2X70	Chemin des Coutures (entrée du Lotissement des Coutures)	250	60	6,1	6,3	
Potea	aux racco	ordés sur le réseau du Syr	ndicat d	es Monts	du Lyonnais		
1102	1X100 2X70	DAVID LE RECRU		60	2,6	8,0	
1103	1X100 2X70	COTE LE GIRARD		16	1,0	4,0	
1478	1X100 2X70	LE LACAT		20	1,0	4,6	
1479	1X70	MORNAS		27	1,0	9,0	
1480	1X70	BILLON		27	1,0	4,4	
1481	1X70	ROZIER		28	1,0	6,0	
1482	1X100 2X70	LOTISSEMENT LE GIRARD		13	1,0	3,8	
1483	1X100 2X70	LE VALLIN		60	3,0	10,6	
		CITERNE LOTISSEMENT LE GIRARD					

